

COMMUNE DE SAHUNE

PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 MARS 2024

ORDRE DU JOUR :

Vote du budget annexe eau et assainissement :

- Délibération / Compte Administratif 2023
- Délibération / Compte de gestion 2023
- Délibération / affectation des résultats
- Délibération / Budget Primitif 2024

- Délibération / achat terrain
- Délibération / stérilisation chats
- Délibération / Renouvellement convention de partenariat La Poste - Agence Postale
- Gérance camping municipal « les oliviers »
- Avancement des travaux en cours
- Compte rendu diverses réunions
- Questions diverses

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 9

Etaient présents : Marc BOMPARD, Jérôme FELIX, Olivier BRUN, Henri GRAUGNARD, Laurent DROUET, Roxane FELIX, Philippe ROBIN, Jennifer MOURRE, Sandrine PRUD'HOMME

Absence : Christine DUMOTIER

Secrétaire de séance : Jérôme FELIX

Monsieur le Maire remercie les conseillers présents et ouvre la séance à 20 h 35.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir prendre en compte une nouvelle délibération non évoquée dans l'ordre du jour de la convocation.

0 – Approbation du compte rendu du 5 février 2024 :

Le compte rendu du 5 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

1 – Délibération / Compte Administratif 2023

Monsieur le Premier Adjoint présente aux conseillers le Compte Administratif 2023 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement et demande son vote hors de la présence de Monsieur le Maire, selon les détails ci-dessous :

- **Vote du Compte Administratif 2023** : le Compte Administratif 2023 du service eau et assainissement présente les résultats au 31 décembre 2023 comme suit :

FONCTIONNEMENT (dépenses)

- Section de fonctionnement de l'exercice 2023 (résultat de fonctionnement) 31.224,65 €
- Section de fonctionnement : résultat de clôture : 121.621,02 €

INVESTISSEMENT (recettes) :

- Section d'investissement de l'exercice 2023 (résultat d'investissement) : 34.822,58 €
- Section d'investissement : résultat de clôture : 133.330,86 €

Vote du Compte Administratif 2023 : délibération adoptée à l'unanimité.

Retour de Monsieur le Maire.

2 – Délibération / Compte de gestion 2023

Vote du Compte de gestion 2023 : le Compte de gestion 2023 du service eau et assainissement est parfaitement concordant avec le Compte Administratif 2023.

Vote du Compte de Gestion 2023 : délibération adoptée à l'unanimité.

3 – Délibération / affectation des résultats

L'affectation des résultats 2023 se décompose comme suit :

Restes à réaliser (report sur 2023) :	0,00 €
- Investissement dépense :	121.621,02 €
- Investissement recette :	133.330,86 €

Affectation des résultats : délibération adoptée à l'unanimité.

4 – Délibération / Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire expose aux conseillers le Budget 2024 comme suit :

Le budget proposé pour 2024 s'équilibre à la somme de 237.033,00 € en fonctionnement et à la somme de 797.972,00 € en investissement.

Vote du Budget Primitif eau et assainissement 2024 : délibération adoptée à l'unanimité.

5 – Délibération / achat terrain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du projet d'achat du terrain situé en bordure de rivière, une expertise a été réalisée par le Bureau Veraltis.

En l'état actuel du terrain, le bien est proposé à 13.500 €.

Entendu ces explications, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour l'achat de ce terrain au prix de 13.500 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6 – Délibération / stérilisation chats

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une convention concernant les animaux errants capturés a été actée en 2019 avec la SPA.

Il explique que, dans le cadre des stérilisations des chats errants de la commune, une autorisation du Maire est remise à la personne chargée de transporter l'animal jusqu'au cabinet de vétérinaires qui adressera par la suite la facture à la Mairie.

Par conséquent, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une nouvelle délibération n'est pas nécessaire.

7 – Délibération / renouvellement convention de partenariat La Poste – Agence Postale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de partenariat pour la gestion du point de contact « La Poste, Agence communale de Sahune ».

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la convention actuelle, signée en 2006, viendra à échéance au 23/07/2024.

Il explique que la durée de la nouvelle convention sera de 9 ans avec un minimum horaire d'ouverture de l'agence imposé de 12 heures par semaine, avec la possibilité de commercialiser de nouveaux produits.

L'indemnité compensatrice annuelle versée par la Poste s'élève à la somme totale de 15.400 €.

Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation de signer la nouvelle convention de partenariat avec La Poste.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8 – Gérance Camping municipal « les oliviers »

Afin d'assurer la continuité du travail de Madame Jolanda Heikmans, gérante du camping « les oliviers », l'agent technique Eric Marchand pourra en assurer la gestion et l'entretien durant la saison 2024.

9 – Avancement des travaux en cours

- **Travaux quartiers La Buse et Saint Jean** : l'extension et le renforcement du réseau d'eau potable est en cours d'étude par le bureau d'études Merlin qui va lancer la consultation des entreprises pour réaliser les travaux.
La partie DECI (défense incendie), est également en cours d'étude auprès du cabinet Merlin.
- **Grande fontaine** : l'assistance à maîtrise d'ouvrage est réalisée par le Conseil Départemental (Mathieu Gaillard).
L'entreprise Cohérence a été retenue pour la partie étude.

10 – Compte rendu diverses réunions

- **Rencontre avec les conseillers départementaux concernant les dotations 2024** : les deux projets concernés ont été retenus pour être pris en charge à 65 % par le Conseil Départemental.
Une demande à la Région a été déposée pour compléter ce programme.

Suite au Comité Syndical du Parc Naturel des Baronnies concernant le budget 2024, des choix de projets sont à prévoir.

Le budget 2024 étant très serré, il a été acté que la participation communale passerait à 1 € par habitant.

Au terme des 5 années à venir, une proposition de financement a été sollicitée à hauteur de 80 % pour la région PACA et AURA et 20 % pour les communes et les communautés des communes concernées.

11 – Questions diverses

- **Appartement communal 1^{er} étage Mairie** : Depuis le 1^{er} février, l'appartement communal nouvellement rénové a été attribué à un jeune couple de Sahune.

La séance est levée à 22h

